

Les pièces à joindre à une demande de brevet

- 1- Une requête présentée sur le formulaire B1
- 2- Un mémoire descriptif en double exemplaire, contenant :
 - La description détaillée de l'invention : suffisante pour qu'un homme du métier puisse la réaliser;
 - Une ou plusieurs revendications : précisant les points sur lesquels l'inventeur estime avoir fait oeuvre nouvelle et entend en conséquence être protégée.
 - Un abrégé du contenu technique de l'invention
 - Des dessins nécessaires à l'intelligence de la description, en double exemplaire, le cas échéant.
- 3- Un pouvoir du mandataire, s'il en est constitué un, signé par le demandeur de brevet (dispensé de légalisation et de droits de timbre)
- 4- Une copie officielle du dépôt antérieur, en cas de revendication de priorité.
N.B: Revendication de priorité:
 - Le demandeur d'un brevet qui, pour la même invention, a déjà effectué un dépôt de brevet à l'étranger (dans un pays signataire de la Convention de Paris), dans un délai de moins de douze mois, peut revendiquer le droit de priorité. Il doit indiquer le pays d'origine où le dépôt a été effectué, la date et le numéro de dépôt antérieur.
 - Des priorités multiples peuvent être revendiquées pour la même demande de brevet.
- 5- Un acte de cession des droits de priorité : au cas où le premier déposant n'est pas le même que celui mentionné sur la requête de dépôt au Maroc. Il y a lieu de produire cet acte signé par le ou les premiers déposants.
- 6- le certificat de garantie lorsque l'invention brevetable, les perfectionnements ou additions se rattachant à l'invention brevetée ont fait l'objet des expositions.
- 7- Le paiement des droits exigibles.